Vol. XXXI | Saint-Boniface, Manitoba, 12 Novembre 1902. | No. 52

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Etranger ... 2.50

TARIF DES ANNONCES
[illegible]

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (moins le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] 11, rue des Cordonniers, à Paris, qui a seule la conception et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba,
Canada.

Nos Affaires Municipales

27 SEANCE

Ajournement de la séance spéciale de la veille.

Présent: Son Honneur le Maire au fauteuil, et Mess. les Cons. Turenne, Jean, Lavoie, Pelletier Collin, et Gauvin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture des communications suivantes:

A. Waller, se plaignant de ce que sa soumission pour l'égoût de la rue Aulneau n'a pas été acceptée. Filée. Cass & Couture retirant leur soumission pour l'egoût de la rue LaVerandrye. Filée.

Roger Goulet, inspecteur d'écoles, donnent avis que l'arrondissement scolaire de Saint Isidore requiert de la ville $81.58 pour taxe générale et $61.15 pour taxe spéciale. Filée.

Julien Gramme demandant du secours vû les pertes qu'il a éprouvées par le feu dernièrement. Référé au comité de Santé et Licences.

Le cons. Gauvin présente le 15e rapport du comité des Finances comme suit:

Votre comité à l'honneur de recommander:

1o Que le billet de la Ville au montant de $6500.00 échéant le 28 courant à la Banque d'Hochelaga, soit renouvelé pour cinquante cinq jours.

2o Que la demande de Mons. S. J. Lavoie pour achat du lot de la Ville 90 x 132 pds côté Nord, Avenue Provencher, pour le prix de $500.00 soit acceptée et qu'un titre émané en sa faveur aussitôt que la Ville aura pu se procurer un certificat de titre sous l'acte de la propriété réelle.

3o Qu'il soit répondu à Madame Picard que la Ville ne peut attendre plus longtemps pour le

4o. Relativement à la question des arrérages de taxes dues par la "Norwood Improvement Co," et à l'offre de cette compagnie de payer tous les arrérages moins les intérêts, votre comité est d'opinion que le Conseil ne peut accepter cette proposition sans commettre une injustice envers les autres contribuables. D'après le compte qui a été fourni à la compagnie en aout dernier les arrérages se montent à $4585 60 plus $10.27 pour intérêt accumulé depuis 1898.

La Compagnie demande donc une réduction de ce montant considérable sans aucune raison valable. La raison ou le prétexte invoqué savoir:

Que les taxes prélevées pour fins scolaires l'ont été illégalement parce que l'école publique de Saint-Boniface n'est pas tenue suivant les dispositions de la section 194 de cet Acte, n'est pas fondé et votre comité recommande que la dite compagnie soit notifiée que la Ville ne peut accepter son offre.

5o. Qu'un chèque de $1925.00 plus $4.80 pour frais de transmission soit émis pour rencontrer l'intérêt sur les debentures de la ville le 1er novembre prochain.

6o. Qu'il soit payé à Arthur Clément une somme de $8.85 étant la balance lui revenant sur le produit de la vente de sa jument vendue à l'enclos le 16 juillet dernier. Ce rapport est adopté.

Le cons. Turenne présente le 14ème rapport du comité des Travaux Publics en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport que vû la pétition de N. H. Honde et autres propriétaires de la rue LaVerandrye et le consentement de Mess. Cass & Couture de retirer leur soumission concernant l'égoût de la rue LaVerandrye de nouvelles soumissions soient demandées par lettre adressée à chacun de ceux qui ont déjà soumissionné ainsi qu'à M. Arthur Waller, les dites soumissions devant être ouvertes le 27 courant. Ce rapport est adopté.

Le cons. Lavoie présente le 7me rapport du comité de Police et Feu, comme suit:

Votre comité recommande:

1o. Que la résignation de M. J.-Bte Poirier soit accepté.

2o. Que la demande du chef de Police pour augmentation de salaire ne soit pas accordée pour cette année.

3o. Qu'un embranchement de téléphone soit posé dans le logement du chef de Police.

4o. Que les ressorts de l'extincteur chimique soient renforcés. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin, que le règlement No. 204 fixant le taux des taxes pour cette année soit lu une seconde fois. Agréé.

Le conseil se forme en comité général pour étudier le dit règlement No 204 lequel est adopté sans amendement par le comité.

Le dit règlement subit ensuite sa troisième lecture et passe sous son titre.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Lavoie que le règlement No. 201 autorisant le transport des droits de la Ville dans le lot 82 connu sous le nom de "Commune de Saint-Boniface" soit lu une première fois. Agréé.

Et la séance est levée.

UN BEAU TEINT

Le secret d'avoir un beau teint est de suivre un traitement avec les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 5c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

LE R. P. BLAIS

RETOUR DU MANITOBA

Nous avons eu à nos bureaux la visite du R. P. Blais, O. M. I., le missionnaire colonisateur bien connu du Manitoba. Le Rév. Père se propose de passer l'hiver au milieu de nous et il continuera à tenir son bureau au coin des rues Saint-Jacques et Cathédrale.

Le zélé missionnaire poussera activement son travail tant dans la province de Québec qu'aux Etats-Unis. Il nous fournit les colons qu'il a déjà conduits dans l'Ouest Canadien. La récolte abondante de l'année, la qualité du grain, le bon prix pour le blé et les animaux, donnent à tous nos compatriotes les plus belles espérances pour l'avenir.

Seulement, il nous fait remarquer que les terres prennent rapidement chaque année de la valeur et qu'il est bien regrettable que ceux des nôtres qui sentent devoir laisser la province de Québec, d'ici à quelques années, ne mettent pas plus d'empressement à prendre leur part de cette riche partie de notre pays.

Des terres, dit le Père Blais, achetées l'an dernier et les années précédentes à 3 et 5 piastres, se vendent aujourd'hui de 7 à 15 piastres l'acre.

Sur notre invitation à dire sa pensée sur les Doukhobors et leurs pérégrinations à travers les plaines de l'ouest, le P. Blais s'est contenté de sourire en nous disant:

"Les Canadiens-français dont j'ai eu la charge sont heureux et font honneur à notre nationalité: pour les Doukhobors, vous savez bien que ce n'est pas moi qui en ai la responsabilité." *La Patrie.*

"LA CITOYENNE"

Assemblée spéciale tenue le 9 novembre 1902, dans la salle de pratique.

M. J. B. Côté, Président au fauteuil.

Le Prof. P. Salé étant obligé de prendre un repos, pour sa santé, il a été proposé par Z. Lavoie, secondé par Jos. Paul que Geo. L'Evêque soit nommé directeur de la Fanfare pour la saison de l'hiver, mais ce dernier ayant refusé d'accepter la charge de directeur, vu qu'il ne pouvait y consacrer tout le temps voulu, il a été proposé en amendement par Geo. L'evêque, secondé par Zotique Bertrand, que Zotique Lavoie soit nommé directeur de la fanfare pour cet hiver. Adopté.

Proposé par Geo. L'évêque secondé par R. Lambert que des remerciements soient votés au Prof. Salé pour ses nombreux services rendus à la Fanfare dans le passé. Adopté.

Proposé par Jos. Paul, secondé par Z. Bertrand, que l'assemblée s'ajourne et l'assemblée est ajournée.

Il y aura pratique régulière des membres de "La Citoyenne" ce soir, à 8 heures précises.

GEO. L'EVEQUE,
Secrétaire-trésorier.

Le Manitoba.

Mercredi, 12 Novembre 1902

AU JOUR LE JOUR

Dimanche dernier était l'anniversaire de la naissance du roi. Sa Majesté atteignait en ce jour sa soixantième année. Des réjouissances ont eu lieu à cette occasion. Dans les principales villes du Canada, le canon a été tiré.

***

Il y a quinze jours le *Manitoba* disait que M. Préfontaine l'emporterait sur ses compétiteurs dans leur course au portefeuille mis en disponibilité par la démission de M. Tarte. Eh bien, c'est fait. M. Préfontaine a été assermenté hier comme ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ce choix n'est pas approuvé de tout le monde dans le parti libéral. Voici ce que disait le *Witness* de Montréal (libéral) la semaine dernière:

"Il y en a plusieurs qui n'ont aucune objection à son passé ou à lui confier les intérêts publics, mais il y en a d'autres, comme nous le disons, qui l'ont en horreur autant pour le bien du pays que pour le bien du parti, qui, pour plusieurs, est aussi cher que le pays. Sir Wilfrid Laurier sait tout cela et il n'osera pas se montrer devant le pays avec un tel homme ou prendre la responsabilité de ce choix devant la postérité."

Le *Herald*, (libéral), de lundi, blâme ce choix en termes qu'il cherche à rendre le moins amers possible pour Sir Wilfrid Laurier mais sur la portée desquels il n'y a pas à se tromper.

La *Patrie* se tient sur la réserve: elle jugera les nouveaux titulaires d'après leurs œuvres.

La réélection de M. Préfontaine aura lieu le 3 décembre dans Maisonneune.

***

En même temps que M. Préfontaine devient ministre de la Marine, M. Sutherland, qui détenait ce portefeuille, devient ministre des Travaux Publics.

C'est donc M. Sutherland qui est le véritable successeur de M. [illegible] Publics est l'un des plus important du cabinet. Québec le perd, après l'avoir détenu pendant vingt cinq ans. Comment va-t-on prendre cela dans la vieille province? On y pourrait bien s'en plaindre!

***

Les Doukhobors, qui étaient rendus à Minnedosa dans leur pélérinage à la recherche du Messie, ont été rapatriés dans leurs villages respectifs par la police à cheval. Il a fallu user de la force. Les dépêches sont remplies de détails sur l'opération. Ainsi, il parait que lorsque les Doukhobors se sont aperçus qu'on voulait les faire monter en chars, ils se sont entrelacés par les bras de façon à former un bloc inébranlable. On est parvenu cependant à les désagréger, puis on en a porté quelques uns à bord du train destiné à les recevoir. Les autres ont suivi, quoi qu'à contrecœur. On les a descendus à Yorkton; et là, en avant, marche, pour leurs anciennes demeures. Mais il parait que ça va recommencer; à moins que l'on ne place des gardes tout autour des villages Doukhoboriens.

Durant l'opération, il a transpiré qu'il y avait au fond de ce mouvement autre chose qu'une manie religieuse. Les Doukhobors se plaignent de la restriction mise à certains de leurs usages par nos lois. Le Canada est-il un pays de liberté, disaient quelques-uns d'entr'eux aux constables chargés de les réintégrer dans leurs domiciles?

Malgré ce mouvement, qui montre à l'évidence combien cette immigration était peu désirable, le gouvernement fédéral et ses officiers, M. Sifton et son député M. Smart, cherchent encore à défendre leur action et à louer cette gente socialiste et remuantes.

C'est de l'infatuation mêlée d'insolence et d'inutile fourberie.

Le peuple ne croira pas à la sagesse d'un système d'immigration qui nous met de telles échauffourées sur les bras.

***

Le chef de l'opposition, M. L. R. Borden, montre en chaque occasion ses sympathies pour ses concitoyens d'origine française.

Dans son excursion au Manitoba il répondait en français à une adresse que lui présentait la population de Saint-Jean Baptiste. L'autre jour il répondait également en cette langue à l'invitation des étudiants en médecine de Montréal le priant d'assister à leur banquet. C'est bien différent de M. Sifton et de M. Greenway qui ont fait voter par leur législature l'abolition de l'usage officiel de la langue française en cette province.

***

On a fait circuler récemment une rumeur allant à dire que l'hon. trésorier provincial, M. Davidson, devait donner sa démission. On a même donné à cette rumeur l'importance d'une crise ministérielle.

Il n'en est rien. M. Davidson a été malade, mais il se rétablit et dément les propos concernant sa prétendue retraite.

***

Il est question de fonder une association de journalistes au Canada.

La réalisation de ce projet ne serait peut être pas mauvaise à condition que l'on ait en vue, non de s'amuser simplement, mais de relever les conditions du journalisme au Canada, d'assurer une plus grande probité dans les discussions et de favoriser les études qui sont du domaine de la profession.

***

La pose du câble télégraphique entre Vancouver, dans la Colombie Britannique, à traver l'Océan Pacifique jusqu'en Australie, est terminée.

Cette œuvre complète la ceinture de fils télégraphiques autour du globe, et elle donne tout spécialement à l'Empire Britannique un moyen de communication entre ses diverses parties sans sortir de son propre territoire, le service de son commerce toujours croissant.

Le Canada lui-même en retirera de grands bénéfices. Nous pourrons entretenir plus facilement des relations suivies avec les colonies Australiennes, lesquelles se développent elles-même très rapidement et sont susceptible de devenir un marché profitable pour nos produits agricoles et industriels.

M. Fleming, un ingénieur dont on connait la distinction, a une grande part de mérite dans la réalisation de cette œuvre; mais c'est à Sir McKenzie Bowell que revient l'honneur principal de l'entreprise. C'est lui qui a su, dans son voyage en Australie, en 1894, alors qu'il était ministre du Commerce, intéresser les gouvernements de ces diverses colonies à la pose de ce câble. L'entreprise semblait chimérique à cette époque. Mais la voilà réalisée.

***

L'Ile de Terreneuve a réussi à négocier un traité de commerce avec les Etats-Unis au détriment du Canada. Par cette convention les produits des Etats-Unis recevront de la part de Terreneuve un traitement de faveur qui aura pour effet l'exclusion des produits canadiens; entr'autres, de notre farine.

Il y a quelques années les Terreneuviens avaient réussi à conclure une semblable convention, mais le gouvernement conservateur d'alors avait également réussi à en prévenir la mise en vigueur. Il faut croire que le gouvernement libéral actuel se soucie moins de nos intérêts commerciaux ou qu'il n'a pas l'influence nécessaire pour empêcher ces transactions.

La Pieuvre Americaine

(*Du Trifluvien*)

La République américaine, notre redoutable voisine, avec ses 75 millions d'habitants, ses capitaux énormes et ses ressources, se protègent à outrance et nous interdit jalousement les portes de son marché. C'est son affaire.

Il est alarmant toutefois de constater cette hâte qu'elle dé[ploie, cette] succion à jet continu qu'elle opère ainsi sur nos ressources vitales nous affaiblit, et ne semble avoir pour but que de les tarir. Ce qui est plus alarmant encore c'est cette connivence à peine déguisée de nos gouvernants qui assistent, apathiques, à ces gigantesques saignées de notre jeune pays.

Pour ne considérer qu'un cas, examinons rapidement ce qu'il advient aujourd'hui de notre industre de la pulpe. C'est une industrie nouvelle, et qui vient de se révéler à nos yeux comme une source de richesse incalculable. Nos forêts regorgent de ce que nous considérions jusqu'à présent comme bois inférieurs, mais avec la plus value que leur donnent les transformations de l'industrie papetière, l'épinette, le sapin, le tremble, le bouleau, deviennent précieux, et d'autant plus, que nous disposons à peu près seuls de ces ressources forestières.

Garder pour nous ce trésor, qui en est un, et beaucoup plus appréciable que l'or du Youkon, car l'or de ces régions lointaines s'épuise tandis que nos forêts du Nord se renouvelle it tous les trente ans, garder notre richesse, l'exploiter jusque dans ses extrêmes limites, et ne livrer notre bois de pulpe qu'en papier à l'étranger, semble devoir être notre seule ligne de conduite. Et pour laisser les Américains saper notre bois qu'ils se procurent à vil prix, afin de le transporter chez eux, et de le façonner là en pulpe et en papier, il faut de la part du gouvernement, ou ne pas comprendre notre intérêt, ou bien prêter la main à notre détriment dans un but occulte.

Une corde de bois de pulpe vaut $3.50. Une corde et quart de bois fait une tonne de pulpe valant $16.00. Une corde et demie de bois avec acide et terre glaise fait une tonne de papier valant $45.00. Or la différence entre cette somme de $3.50 et $45.00 est la plus value apporté à notre bois par l'initiative et la main-d'œuvre nationale. En privant notre industrie nationale de ces $41.50 au bénéfice de l'industrie américaine, nos gouvernants laissent perpetrer un crime de lèse-nationalité.

Les américains imposent un droit de $1.67 par tonne sur la pâte du bois, et $3.00 sur la pulpe chimique. Les droits sur notre papier à journal sont prohibitifs.

Il y a plus, le gouvernement de Washington, s'apercevant que notre exportation l'an dernier avait atteint près d'un million de dollars, a virtuellement interdit l'entrée aux Etats-Unis de notre pulpe Canadienne, et il y a de cela quelques semaines à peine. Les Américains ne tolèrent que l'entrée de notre bois, il leur est indispensable; et l'an dernier ils nous en achetaient 272,000 cordes; ils nous en enlèrent cette année 500,000 à un prix nominal. Or, 500,000 cordes représentent, une fois converties en pulpe, quelque 25 millions de dollars. M. Tarte rappelant ces faits aux américains réunis aux fêtes Clergue, au Sault Ste Marie, concluait que notre position était ridicule, et que les Etats-Unis, avaient parfaitement le droit de se moquer de nous.

Etant donné cette hostilité ouverte des américains pour non seulement notre pulpe et notre papier, mais pour tous nos produit manufacturés, et d'un autre côté, leur inquiétant besoin d'accaparement de nos matières premières, notre devoir est de nous protéger étroitement.

Protégeons-nous! c'est le cri de ralliement de nos chefs, et la foule les acclame. Les industriels, les agriculteurs, les manufacturiers demandent protection et seuls les quinze ou seize Canadiens qui sont à la tête de notre gouvernement paraissent ignorer que notre Canada a grandement besoin de se protéger contre les envahissements M. Tarte, au sein du Cabinet, a osé pousser ce cri hostile aux ambitions de l'oncle Sam, les "Canada pour les Canadiens" M. Tarte a dû sortir du Cabinet.

Ceux qui y restent s'entendent comme larrons en foire, et sont étroitement liés d'amitié avec la République voisine. M. Fielding a déjà rêvé d'y annexer notre Canada.

Les envahissements de la Pieuvre américaine sont favorisés par l'apathie, par l'inertie, rémunérée peut être, mais à coup sûr, coupable, des ministres qui nous gouvernent.

JOSEPH BARNARD.

NAISSANCE

A Saint-Claude le 8 courant, Madame Moïse Hogue, un fils; baptisé Joseph-Alphonse-Albert. Parrain et Marraine M. et Mme J. P. Bernier.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné, que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, a, en vertu du "Land Drainage Act," approuvé la construction des travaux suivants, c'est-à-dire:

La construction d'un certain canal dans les Townships 12, 13, 14 et 15 dans les rangs 7 et 8 Est du Méridien principal; aussi la construction de tels canaux latéraux nécessaires pour rendre l'ouvrage effectif après qu'il aura été terminé; aussi la construction de deux ponts à piliers au-dessus de la rivière Brokenhead; et de plus que c'est l'intention du département des travaux publics du Manitoba d'entreprendre les travaux proposés à un coût estimé à cent quarante huit mille piastres ($148,000) comme amélioration locale et d'évaluer et de cotiser pour le dit coût les terrains qui en bénéficieront et dont la description générale est comme suit:

Townships 12, 13, 14 et 15 dans le rang 8 Est, Sections 23, 24, 25, 26, 27, 34, 35, 36; Townships 12, Rang 7 Est, Les quatre (4) tiers Est des Sections, dans les townships 13 et 14, Rang 7 Est; aussi, les trois (3) tiers Est des sections dans le Township 15 Rang 7 Est.

A moins que la majorité des propriétaires de ces terrains, représentant au moins la moitié de la valeur des dits terrains, pétitionne le soussigné contre la construction de tels travaux en dedans d'un mois après la publication de tel avis.

Daté en la Cité de Winnipeg ce 31 Octobre, A. D. 1902.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Ville de St-Boniface

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale, à être payée par taxe spéciale:

Un trottoir en madrier de quatre pieds de largeur sur le côté Ouest de l'Avenue Taché depuis la ligne sud de la rue Marion jusqu'à la ligne Sud de la rue Eugénie.

La Ville émettra des débentures spéciales (local improvement debentures) pour un montant suffisant pour rencontrer le coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement une taxe spéciale uniforme sur les propriétés ayant front ou aboutissant sur le côté de la rue où se fera le dit trottoir, laquelle taxe devra être suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour rembourser le montant des dites débentures, dans l'espace de sept années, l'intérêt devant être calculé à 5 pour cent dans la computation et la taxe annuelle.

Et à moins que, dans l'espace d'un mois à compter de la publication de cet avis, la majorité des propriétaires représentant trois cinquièmes au moins en valeur des propriétés ayant front ou aboutissant sur le côté de la rue plus haut mentionnée et qui bénéficieront du trottoir qui y sera fait, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la taxe qui en résultera, la Ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction du dit trottoir, et prélever une taxe spéciale comme susdit.

Par Ordre,
THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

Saint Boniface, 28 Octobre, 1902.

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RURALE DE TACHÉ,

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Taché, à moi adressé et portant la date du troisième jour de Novembre A. D. 1902 me commandant de prélever contre les différents lopins de terre ciaprès mentionnés et décrits; pour les arrérages de Taxes dues contre ces dits lopins de terre avec les frais :

Je donne avis par les présentes qu'aumoins que ces dites arrérages des taxes et les frais ne soient plutôt payés, Je vendrai a l'encan public ces dits lopins de terres pour arrérages de taxes et les frais, jeudi le dixhuitième jour de Décembre à deux heures de l'après-midi à l'Hotel de Ville, de Saint-Boniface dans la Ville de Saint-Boniface, Province de Manitoba.

No of Roll.	DESCRIPTION OF LAND	Section.	Town Ship.	Range	No. of acres	Pat. or Unp	Amount of Taxes.	Costs	TOTAL.
	Ely 4 chs of Lot 4 North of the Oak island River, of the oak Isld Settlement				39	Pat.	$ 15 95	50	$ 16 45
93	NE¼ & N½ of SE¼ of	31	8	4E	240	do	93 99	50	94 49
112	SE¼ & N½ of SW¼ of	36		do	do	do	51 28	50	51 78
159	NW¼ & W½ of SW¼ of	32	9	do	do	do	106 81	50	107 31
170	W½ of Lot No 8 Lorette			do	208	do	56 90	50	57 40
178	Ely 12 chs of Lot No 14 Lorette			do	189	do	50 21	50	50 71
190	Wly 5 chs of th Ely 10chs of Lot No 22 Lorette				76	Unp.	93 70	50	94 20
194	Lot No 25 Lorette				158	Pat.	38 02	50	38 52
256	NW¼ N½ of SW¼ of	22	8	5E	240	do	44 78	50	45 28
277	E½ of NE¼ 31 & W½ of W½ of	32	8	5E	240	do	48 57	50	49 07
303	W½ of Lot No 29 Lorett				78½	do	22 34	50	22 84
306	Lot No 33 Lorette				157	do	37 78	50	38 28
309	Lot No 35 Lorette				180 77	do	69 10	50	69 60
311	W½ of Lot No 36 Lorette				94 70	do	25 61	50	26 11
312	E½ of Lot No 36 Lorette				94 70	do	50 88	50	51 38
314	Lot No 38 Lorette				191 80	do	53 42	50	53 92
318	Lot No 42 Lorett				00 80	do	56 05	50	56 55
381	W½ 12 chs Lot No 51 Lorette				192	do	104 34	50	104 84
388	Lot forming part of Lot No 55 Lorette situated north side of Dawson road, assessed to Elie Dubois				1	do	38 95	50	34 45
389	Lot forming part of Lot No 55 Lorette, situated south side of Dawson road assessed to Emile Dubois				1	do	44 44	50	44 94
405	Lot No 65 Lorette				192½	do	105 55	50	106 05
424	SW¼ S½ of NW¼ of	27	9	5E	236½	do	61 71	50	62 21
444	Lot No 80 Lorette except right way C. N. Railway				100	do	37 02	50	37 52
447	Lot No 82 Lorette except right of way of C. N. Railway and 3 ac. assessed to Fred Savoie				165	do	42 63	50	43 13
468	SE¼ & N½ of SW¼ of	24	9	6E	229	do	42 20	50	42 70
500	NE¼ of 5 & W½ of NW¼ of	4	do	6E	240	do	43 51	50	44 01
546	Fract of	7	do	do	160	do	54 63	50	55 13
521	SW¼ of	13	do	do	160	do	38 74	50	39 24
530	W½ of S½ of	15	do	do	80	do	18 93	50	19 43
564	NE¼ 26 & S½ of SE¼ of	35	do	do	240	do	93 92	50	94 42
691	½ of SW¼ of	1	do	7E	80	do	23 04	50	23 54
696	SE¼ of	3	do	do	160	do	78 06	50	78 56
607	E½ of W½ of	5	do	do	160	do	51 81	50	52 31
605	Wly 27½ chs of SE¼ of	6	do	do	150	do	35 13	50	35 63
613	NW¼ of	9	do	do	160	do	24 18	50	24 68
614	SW¼ of	9	do	do	160	do	22 53	50	23 03
671	SE¼ of S½ of NE¼ of	12	do	do	240	do	59 69	50	60 19
626	NE¼ of	18	do	do	160	do	56 41	50	56 91
638	NE¼ of	15	do	do	160	do	29 93	50	30 43
641	NW¼ of	16	do	do	160	do	87 94	50	28 44
647	NE¼ of	21	do	do	160	do	84 07	50	84 57
598	NW¼ 3 S½ of SW¼	10	do	do	240	do	125 81	50	126 31

Daté à Lorette, Manitoba ; ce 3ième jour de Novembre A. D. 1902.

W. LAGIMODIÈRE.

Secretaire Trésorier de la Municipalité Rurale de Taché.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On a commencé la construction de l'Ecole à Norwood.

Il y a 7200 enfants entré sur les régistres d'écoles à Winnipeg.

—M. le curé Martin, de Saint Joseph, était à l'archevêché aujourd'hui.

—La semaine prochaine LE MANITOBA entrera dans sa trente deuxième année d'existence.

—La municipalité de Taché annonce une vente de terrains pour arrérages de taxes à l'hôtel de Ville de Saint Boniface, jeudi, le dixhuitième jour de décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi.

—Le numéro 2442 a gagné le splendide coussin qui a été tiré au "Bazar." Sur présentation du numéro correspondant l'article sera remis; avis aux intéressés. Les articles de fantaisie pour les fêtes de Noël et de la nouvelle année commence à arriver au BAZAR, Rue Dumoulin, Saint Boniface.

—Nous lisons dans la *Tribune* de Winnipeg.

"Il parait que plusieurs citoyens se demandent encore si le maire Arbuthnot se présentera de nouveau cette année. Nous pouvons affirmer que le maire est actuellement en pleine campagne. Bien que ses occupations publiques aient été un plaisir pour lui, elles ont été en même temps une cause de grandes pertes de temps dans ses affaires privées et son honneur aurait plutôt désirer de se retirer. Mais les demandes ont été si pressantes qu'il a cru de son devoir de se présenter de nouveau. il restera candidat jusqu'à la fin.

SAUVEZ LE BEBE

UNE MERE DIT COMMENT BEAUCOUP VIES MENACEES POURRAIENT ETRE EPARGNEES

Pour la mère aimante, aucune depense n'est trop forte, aucun trouble n'est trop grand, s'ils préservent la santé de son petit enfant. Les maladies de l'enfance sont généralement simples, mais l'existence du bébé est si précaire que ce n'est souvent que la connaissance du vrai moyen à prendre qui tranche la difficulté au moment de la crise. Dans la maladie du bébé, chaque crise est critique. "Je crois que l'emploi opportun des Baby's Own Tablets sauverait la vie à beaucoup de chers petits," écrit Mme P. B. Bickford, de Glen Sutton, Qué, "j'éprouve du plaisir à certifier les mérites de ces Tablets, vu que j'ai constaté qu'elles étaient un remède sûr et recommandable. Mon bébé souffrait d'indigestion au moment de la dentition, et il était malcommode et ne reposait pas. L'usage des Bab'ys Own Tablets a produit un changement merveilleux et je suis heureuse de les recommander aux autres." Les mères qui emploient ces Tablettes ne recourent jamais ensuite aux purgatifs âpres qui font souffrir et torturent le bébé, ni à ces soidisant préparations "calmantes" qui contiennent souvent des opiats délétères. Les Baby's Own Tablets sont agréables à prendre, garanties inoffensives. Envoyez 25 cents pour avoir une boite bonne grandeur, à la Dr Williams Medecine Co., Brockville, Ont., si votre pharmacien ne les vend pas.

AVIS

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue, à St-Pierre, dans la salle du conseil Municipal, lundi, le 8ème jour de Decembre 1902 à 1 heure, P. M.

Daté à St-Pierre ce 3ème jour de Novembre 1902.

PAUL CHENARD
Sec. Tres.

Société d'Agr. de Carillon.

Debentures a Vendre

Le soussigné est prêt à recevoir des offres pour l'achat de débentures du Drainage District No. 14, dans la Province du Manitoba, au montant de $72.000, et du Drainage District No. 6, dans la dite Province, au montant de $29,000, garanties par la Province et émises en vertu des dispositions du "Land Drainage Act, 1895," et ses amendements, les dites débentures devant être en dénominations $1.000, chacune, datées novembre le 15, 1902, payables à trente ans de la dite date et portant intérêt au taux de 4%, par année, payables semi annuellement à la Union Bank of Canada, Montréal.

Toutes offres devront être adressées au soussigné et marquées "Tender for Drainage," et devront arriver au bureau du Trésorier Provincial pas plus tard que le 15 novembre 1901.

Livraison des bons à Winnipeg.

JOHN A DAVIDSON,
Trésorier Provincial.

Bureau du Trésorier Provincial, Winnipeg, Manitoba, Octobre 23, 1902.

PERDU Un cheval gris. Celui qui le retrouvera ou pourra indiquer où il est voudra le laisser savoir à M. Liguori Gagné chef de police,

UNE BELLE OCCASiON!

D'AVOIR UNE MONTRE ET UNE CHAINE GRATUITEMENT. PAS D'ARGENT DEMANDÉ —CHAQUE HOMME, FEMME, JEUNE FILLE OU JEUNE GARCON A LA MEME CHANCE.

Afin de répandre les Pilules "English Toxin," du Dr. Arnold parmi les personnes souffrantes nous faisons l'offre généreuse que voici:

Si vous nous envoyez votre nom et votre adresse et agréez de vendre 12 boites des Pilules "English Toxin" du Dr Arnold à 25c. la boite nous vous donnerons gratuitement une belle montre et sa chaine, pour homme, ou dame, ou votre choix parmi des bijoux, joncs, violons, mandolines, services à thé, matinées en satin, cameras, etc. Rapelez-vous, que nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules et que vous n'avez à en vendre que 12 boites avant d'avoir les prix. Ceci est une offre venant d'une compagnie responsable et qui a déjà dépensé plusieurs milliers de piastres en prix de cette sorte dans toutes les parties du pays. Rappelez-vous aussi que les pilules du Dr Arnold sont un remède bien connu pour les reins, la vessie, la maladie de bright, la diabète, le rhumatisme les troubles nerveux, et autres désordres, et sont en vente par tous les pharmaciens de première classe et vendeurs de remèdes dans toutes les parties du monde Vous n'avez qu'à les montrer pour les vendre. Vous n'offrez pas une chose inconnue. Nos montres sont des montres ordinaires pour dames ou homme, métal nickele, avec jolie ornementation. Ces montres tiennent parfaitement le temps. Personne aura honte de les porter; montre envoyée gratuitement sur reçu de l'argent de 12 boite des pilules Toxin. Ecrivez immédiatement et soyez le premier dans votre localité à gagner cette montre aussitôt que nous recevrons votre adresse, nous vous enverrons douze boites de pilules avec notre catalogue illustré, ainsi qu'une jolie carte vous nommant notre agent. Encore une fois nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules. Nous défrayons toutes les dépenses et agissons ainsi pour annoncer nos pilules. Ne retardez pas mais écrivez de suite et gagnez ce beau cadeau avant les fêtes.

Adresse ARNOLD MEDECINE Co., Dept.125. 50 Adelaide St. East, Toronto Ont.

Tabac, Cigare et Cigarette

"Allumez un cigare, mon cher lecteur, et prêtez-moi un peu d'attention. Nous allons parler du tabac."

C'est en ces termes qu'Alphonse Karr commença une de ses causeries toujours spirituelles, toujours marquées au coin du bon sens, toujours instructives... quand il ne s'aventurait pas sur le terrain religieux.

L'idée de parler à mon tour du tabac, du cigare et de la cigarette m'est venue ce matin en rencontrant un gamin de douze ou treize ans tout au plus, qui tirait d'une énorme "bouffarde" des nuages de fumée.

Pauvre enfant, quelle vilaine habitude ses parents l'ont laissé contracter!

Je dis vilaine habitude, bien que—*mea culpa*!—je sois moi-même un fumeur passionné.

—Mais, me dira-t-on peut-être, si vous fumez, c'est que cela vous fait plaisir...

Oui, cela me fait plaisir, si l'on peut appeler plaisir la satisfaction d'un besoin factice, anormal, tyrannique. En apprenant à fumer, *pour faire comme les autres*, j'ai tout simplement ajouté un défaut de plus à tous mes autres défauts; j'ai bêtement compliqué les difficultés de l'existence en m'imposant volontairement une taxe très-lourde, alors que je murmure et me lamente quand je me vois forcé de payer des taxes bien plus légères pour des choses très-utiles, indispensables même, comme par exemple l'eau de l'aqueduc et les écoles.

—C'est-il donc si bon, la fumée du tabac?

Fumeurs, rappelez-vous votre première pipe. Quelles sensations *agréables*, n'est-ce pas? Ces sueurs froides, ces nausées, ces coliques!...Pour ma part, j'ai le mal de mer rien que d'y songer.

Et cependant, je fume, et depuis le moment néfaste où j'allumai mon premier calumet jusqu'à l'heure présente, j'ai réduit en cendre et en fumée pas mal de cents et de piastres. Quel beau montant représenteraient aujourd'hui toutes ces petites sommes placées à la caisse d'épargne et rapportant intérêts!

—En tout cas, le tabac n'est pas si nuisible à la santé qu'on veut bien le dire, puisque vous fumez depuis plus de quarante ans; et, si vous ne l'aimiez pas, vous casseriez votre pipe...

Erreur, erreur grave, cher lecteur.

Le tabac est un poison violent; mais je m'y suis habitué peu à peu, comme le roi de Pont, Mithridate, s'était habitué aux toxiques pour empêcher son cuisinier de l'envoyer dans l'autre monde en mêlant à ses mets autre chose que le sel, le poivre et les épices recommandées par les traités culinaires de l'époque. Le tabac a un très-mauvais goût—demandez-le aux débutants et aux dames—mais, par suite d'une dépravation de goût volontaire, on finit par le trouver bon.

C'est aux sauvages du Nouveau-Monde que les fumeurs des vieux pays ont emprunté le tabac. En retour, ils leur ont fourni les alcools, l'eau de feu, une autre drogue fatale. Echange de bons procédés!

Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, fit un édit contre le le tabac qu'on venait d'introduire dans son royaume; le Pape Urbain VIII, au XVIIme siècle, se montra tout aussi sévère. Le sultan Amurat IV faisait couper le nez à ceux qui prenaient du tabac à priser...

Et cependant, malgré les mesures les plus sévères, le tabac finit par s'introduire partout et dans certains pays il rapporte au gouvernement, sous forme de taxes et de droits d'entrée, des sommes fabuleuses.

Je n'ai pas la prétention, en écrivant cette causerie, de convertir un seul fumeur; et je le confesse humblement, c'est la pipe aux lèvres que, pauvre esclave volontaire d'une vilaine habitude, je trace ces lignes.

Mais je dirai aux pères de famille et aux patrons qui ont sous leurs ordres de jeunes apprentis ou employés, usez de toute votre influence, de toute votre autorité, pour empêcher ces pauvres garçons de fumer avant l'âge de dix-huit ou vingt ans, "avant l'époque de leur pleine" croissance et de leur entier développement.

Le tabac ne fait réellement du bien qu'à un petit nombre de personnes et il en conduit un grand nombre à l'asile ou au cimetière.

JEAN DES ERABLES.

SON BILAN

Le bilan du BAUME RHUME RHUMAL: les affections de la gorge et des poumons guéries radicalement par son emploi.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Extrait des minutes de la dernière assemblée du conseil tenue à Letellier ce 30ème jour d'octobre 1902.

Présents: — Napoléon Comeault, préfet, Louis Ayotte, Zotique Clément, Thomas Eyres, Eugène Cartier, Narcisse Breton et Eusèbe Cadieux, conseillers.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Breton-Cartier: Que la somme de quatorze piastres soit payée à Hylos Fontaine; ce montant étant le quart du montant dû pour faire le fossé entre les sections 32 et 33 Township 2 rang 1 Est. Adopté.

Cartier-Ayotte: Qu'il soit accordé à Adrien Clément 15 cts la verge pour faire un fossé du chemin de base allant à la Rivière Rouge entre les lots 304 et 306; le dit fossé devra avoir 2 pieds à 2½ pieds de profondeur sur 3 pieds de large. Si les dits travaux ne peuvent se faire cet automne, qu'ils soient fait l'été prochain. Adopté.

Eyres-Ayotte: Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à tous ceux qui ont des arrérages de grain de semence, que, à moins qu'ils n'aient payé leur billet dans trente jours de cette date, les dits billets seront mis entre les mains d'un avocat pour collection. Adopté.

Cartier-Ayotte: Que le préfet soit autorisé à acheter un char de piles en épinette rouge des Messieurs Laferrière, au prix de 15 centins du pied; les dites piles ne devront pas avoir moins de huit pouces au petit bout et devront être amenées à Saint-Jean Baptiste da s le cours de l'hiver prochain. Adopté.

Breton-Cartier: Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que lu. Adopté.

Breton-Eyres: Que le conseil s'ajourne jusqu'au dernier mardi de novembre. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec-Trésorier.

On a beaucoup parlé de Pyny Balsam, le plus grand remède moderne pour toux et rhumes. Il guérit promptement et certainement. 30c. chez tous les marchands. Fait par les propriétaires de Perry Davis Pain-Killer. 3

FEUILLETON DU MANITOBA.

QUELQUES CHAPITRES

Du II Vol

DE L'HISTOIRE DE L'OUEST CANADIEN

PAR

L'Abbe G. Dugas, Ptre

No 15

LES METIS AU NORD-OUEST, LEUR ROLE PROVIDENTIEL

Doués d'une grande finesse d'observation rien n'échappait à leur vue. Dans les immenses prairies de l'Ouest ils reconnaissaient jusqu'au moindre accident de terrain, et si vous leurs leur demandiez des détails, ils vous en fournissaient autant qu'un propriétaire en donnerait sur son petit domaine." Mgr Taché, 20 années de mission.

On comprend qu'avec de telles qualités ils étaient des serviteurs précieux pour les compagnies de traite, dans un pays comme était le Nord-Ouest il y a un siècle.

Aussi on peut affirmer que les métis ont grandement contribué à faciliter et à faire progresser le commerce des compagnies et que sans leur secours elles eussent rencontré des difficultés insurmontables à tout autre serviteur venu de l'étranger.

Aujourd'hui,quand le pays est complètement changé de face, quand il y a de belles routes pratiquées pour aller dans toutes les directions, quand l'œil aperçoit partout des habitations, là où jadis la vue se perdait, comme sur l'océan, on oublie qu'un bon guide était indispensable pour s'orienter dans les prairies,et les services que rendaient alors les métis sont également oubliés.

La chasse au buffalo était durant une grande partie de l'été l'unique occupation des métis. C'était sur eux que reposait le soin d'approvisionner tous les postes du nord. Avant l'établissement de la colonie écossaise à la Rivière-Rouge par Lord Selkirk en 1812, le pain était inconnu au Nord-Ouest, l'unique nourriture était, pour les traiteurs et les serviteurs de la Compagnie, la viande de buffalo; il en fallait une énorme quantité pour cette armée d'hommes, employés à courir le pays durant toute l'année.

Plus tard, après l'arrivée des missionnaires, à la Rivière-Rouge, la chasse à la prairie resta longtemps le principal moyen de subsistance pour les métis et l'on peut dire qu'ils ne l'abandonnèrent complètement qu'après la disparition des buffalos.

Cependant il n'y a là rien de bien étonnant. Pour peu qu'on y réfléchisse la chose s'explique naturellement.

Les prairies, il y a soixante ans, étaient couvertes de buffalos. Quelques semaines passées à la poursuite de ces animaux suffisaient pour faire une ample provision de viande qui, jointe au poisson pris dans les rivières et dans les lacs, fournissaient aux famille de quoi les nourrir pendant toute une année. Puis, cette chasse était plutôt une excursion de plaisir qu'un voyage de fatigue. Pour, les métis et même pour nos vieux voyageurs canadiens, la vie sous la tente et la chasse à la prairie avait un charme indicible.

Au printemps, dès que la neige était disparue et que l'herbe commençait à tapisser les plaines, ces bandes de chasseurs, armés de leur fusil et montés sur de fringants coursiers, partaient par troupes de deux ou trois cents, quelque fois même de cinq à six cents; gais et insouciants de l'avenir comme s'ils avaient eu l'assurance de ne jamais manquer de rien. Dès qu'ils arrivaient sur les traces des buffalos ils plantaient leurs tentes, où ils installaient les femmes et les enfants qui les avaient suivis; puis, sous l'ordre d'un chef élu pour la saison, les cavaliers donnaient la chasse aux animaux.

Une course durait environ vingt minutes, pendant laquelle un bon cavalier abattait une dizaine de bœufs,qu'on se hâtait de dépecer sur le champ. Une fois ce travail fini les hommes passaient leur temps à causer nonchalamment étendus sur l'herbe de la prairie, ou bien ils faisaient des paris pour des courses à cheval. La saison s'écoulait ainsi et vers la fin de l'été la caravane revenait avec des charettes chargées de viande pour l'hiver.

Pendant l'automne on faisait la pêche au poisson blanc, qui abonde dans les lacs.

Quelquefois la pêche manquait et la chasse ne répondait pas toujours aux espérances conçues, mais les fermiers non plus ne peuvent pas toujours compter sur une moisson abondante; les années de disette alternent avec les années de fertilité.

Il n'y a donc rien d'étonnant si les métis, formés dès l'enfance à la vie des prairies, la préféraient au rude travail de la vie des champs.

Mais tout ceci n'est que le côté matériel de la vie du peuple métis. Pour celui qui sait que Dieu prépare tout ici bas pour sa gloire et le salut des âmes et qu'il fait tout servir à l'accomplissement de ce dessein, il est bien évident que le petit peuple métis, dont l'origine remonte à peine à un siècle et qui disparait déjà, n'a pas dû exister simplement pour faire la chasse aux buffalos au profit de quelques gros marchands de fourrures. Dieu, en formant les peuples, petits et grands, se propose des vues plus élevées.

Rien n'est plus intéressant que d'étudier ces vues surnaturelles de Dieu dans les événements qui nous paraissent animées par les combinaisons des hommes. C'est aussi le seul côté sérieux de l'histoire, qui perd son intérêt dans l'histoire quand on ne peut pas le rapporter à un dessein de la divine providence.

Les aventures étonnantes de ces hardis traiteurs qui sont allés tenter fortune chez les tribus sauvages et qui après avoir risqué cent fois leur vie sont allés terminer tranquillement leurs jours au pays; les travaux gigantesques des puissantes associations et les succès fabuleux qui viennent couronner leurs entreprises, tout cela

Mais du moment qu'on a découvert à quoi peut servir tel événement dans le plan divin il revêt un intérêt tout particulier et excite notre admiration, et alors on n'est plus étonné quand on voit s'effondrer les grandes associations, ou disparaître un peuple, parce que les institutions humaines ne sont après tout que des échafaudages pour bâtir la Jérusalem céleste.

Après la découverte de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest par le Sieur de la Verandrye les temps étaient arrivés où Dieu,dans sa miséricorde, allait faire briller le flambeau de la foi aux regards des nombreuses tribus qui habitaient ces contrées sauvages.

Mais pour y envoyer des apôtres il fallait auparavant y ouvrir des chemins. Les découvreurs,tout occupés à pousser de l'avant leur exploration, n'avaient eu ni le temps ni les moyens de tracer ces voies ni de bâtir ces établissements où l'on garderait en réserve des provisions pour les besoins de la vie. Afin de rendre le Nord-Ouest accessible aux missionnaires Dieu le livre pendant 36 ans à la cupidité d'une grande compagnie qui,pour en exploiter les richesses, y tracera des voies sûres de communication; et pour hâter les travaux il favorisera les entreprises de ces trafiquants, puis, quand tout sera prêt, il appellera ses apôtres et la Compagnie disparaîtra.

Préparer des chemins pour les missionnaires, approvisionner le pays pour les loger et les nourrir,telle fut la mission providentielle de la grande Compagnie du Nord-Ouest Elle voulait des richesses, Dieu les lui donna, mais en même temps il se servit des travaux exécutés par elle pour faire son œuvre à lui.

Pendant ce temps-là, quelle était la mission du peuple métis?

Pour l'évangilisation des tribus sauvages au Nord-Ouest, Dieu ne s'est pas borné à faire ouvrir des sentiers à travers les bois et les prairies, il a voulu, de plus préparer les voies dans les esprits afin de rendre plus facile l'acceptation de la vérité. Dans l'humble condition où le plaçait son origine le peuple Métis fut choisi pour servir de terme moyen entre le sauvage et l'homme civilisé; pour préparer, par sa bonne influence sur l'indien, l'esprit de ces pauvres infidèles à recevoir et même à désirer le missionnaire.

Nos vieux voyageurs canadiens, engagés pour aller dans les pays sauvages, ne partaient pas avec l'idée d'aller travailler à l'extension du règne de Dieu. Mais à leur insu ils servirent à cette œuvre. Avant de quitter le Canada ces hommes avaient reçu dans leur famille une éducation religieuse, ils avaient été élevés chrétiennement et ils emportaient avec eux des habitudes de foi. Endormies un moment elles se réveillèrent vivaces sous le coup des épreuves et des misères de la vie de voyageur. Loin du pays et du toit paternel auxquels se rattachaient de si doux souvenirs, ils se prenaient à pleurer et dans leur douleur ils cherchaient des consolations dans la prière, seul secours qui leur restait dans leur isolement.

(*A suivre*)

INCOMMODITE

L'enrouement, si désagréable pour celui qui en souffre et pour ceux qui l'entourent, est guéri par quelques doses de BAUME RHUMAL.